

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE POSTE « FONJEP Jeunes »
 FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

1

IDENTITE DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE			
Dénomination			
Adresse			
Code postal			
Commune			
Tel ☎ et /ou 📠			
Nom du responsable légal			
Courriel structure			
Nom personne de contact Tél. +Courriel			
N° RNA	W9...		
Objet de l'association		Date de création	
N° SIRET employeur		N° code A.P.E.	
N° agrément J.E.P.		Date d'agrément	
Autre agrément (veuillez préciser)			
Organisation d'accueil collectif de mineurs		OUI	NON
Nombre d'E.T.P.		Nombre de contrats aidés	
Dont nb de femmes		Dont nb d'hommes	
Nb de bénévoles		Nb de volontaires (service civique, service volontaire européen, ...)	
Dont jeunes de -25 ans			

2

TITULAIRE DU POSTE			
Mme	M.	Nom	Prénom(s)
Date de naissance		Âge	
Intitulé de la fonction			
Diplôme professionnel obtenu (le + élevé)		Niveau du diplôme	
Salaire mensuel brut du titulaire	€	Quel % représente le financement du poste FONJEP sur le salaire mensuel du titulaire	%
Convention collective de référence		(Grade/indice/échelon)	
Le titulaire du poste FONJEP est-il <u>directement</u> impliqué dans l'encadrement des jeunes		OUI	NON
Champ géographique d'intervention <u>principal</u> du titulaire du poste FONJEP (1 seul choix)			
Département	Communauté de Communes	Commune	Quartier

3

IDENTIFICATION DU POSTE FONJEP			
Adhésion FONJEP	OUI	NON	Date de dernière reconduction
N° code du Poste		N° code bénéficiaire	
Date de création		Soit (X) ans	

Cette fiche de renseignements doit être accompagnée des documents suivants :

- Le cv du titulaire du poste et/ou de la fiche de poste
- Les statuts en vigueur de l'association
- La composition des instances dirigeantes de l'association
- Le rapport moral et financier présenté lors des deux dernières assemblées générales
- Le compte de résultat des deux derniers exercices
- Le rapport d'activité des deux derniers exercices
- Le budget prévisionnel pour l'année en cours.

A RETOURNER A LA

DGCOPOP - DIRECTION CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS
2 100 ROUTE DE CABASSOU – LIEU-DIT « LA VERDURE » - 97300 CAYENNE
TÉLÉPHONE : 05 94 21 40 30
COURRIEL : jepva-dcjs@guyane.pref.gouv.fr

4

**Présentation de l'action mise en œuvre grâce à l'attribution du
poste « FONJEP Jeunes »**

Intitulé de l'action

Résumé de l'action

Constat(s) à partir duquel (desquels) la mise en œuvre de l'action a été décidée

Objectif(s) de l'action

Déroulement de l'action (organisation, démarches d'intervention, etc.)

Description de l'action du titulaire du poste « FONJEP Jeunes »(objectifs opérationnels)

Dates de mise en œuvre

Public(s) cible(s)

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires

Lieu(x) de réalisation

Partenariats mis en œuvre décrire leur liste et leur nature (ex financier, expertise, mutualisation de moyens....)

Modalités d'accompagnement du titulaire du poste « FONJEP Jeunes » (tuteur, temps de formation internes dans l'association, formations externes ...)

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation (critères de réussite)

5

Budget prévisionnel de financement du poste

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
	64 Charges de personnel	€	1 - Ressources propres	€
	641 Rémunération du personnel	€	2 - Subventions demandées :	€
	6411 Salaires	€	Etat (FONJEP)	7164€
divers	6414 Indemnités et avantages	€		€
		€		€
prévoyance	645 sécurité sociale et	€		€
		€	Autres administrations	€
	647 Autres charges sociales	€		€
		€	CTG	
courante	65 Autres charges de gestion	€		
			Commune ou intercommunalité	€
				€
			Autres subventions	€
			3 - Autres recettes attendues	€
			(précisez)	
	Coût total de l'action	€	Total des recettes	€
volontaires en nature	Emploi des contributions	€	Contributions volontaires en nature	€
	Secours en nature	€	Bénévolat	€
biens et prestations	Mise à disposition gratuite de	€	Prestations en nature	€
	Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
	TOTAL	€	TOTAL	€

¹¹L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

6

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)représentant(e)
légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- que l'association souscrit au **contrat d'engagement républicain(CER)** annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la Oloi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

Fait à Le...../...../.....2022.

Signature et cachet

ANNEXE du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT.

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE